

AFC 23 - Dispositif DPC « Élaborer un plan d'action pour la mise en place du DPC dans les établissements de santé » (CNEH)

DUREE : 5 jours (2 + 2 + 1)
Diagnostic : 1 jour
Accompagnement: 4 jours

ORGANISME
 CNEH

COUT PEDAGOGIQUE
 7 500 euros

PUBLIC :
 Personnel des Directions des Ressources Humaines et des Affaires Médicales
 Représentant de la CME et de la commission DPC
 Référent DPC
 Direction des soins
 Responsable Qualité
 Responsable de formation

CONTACT

Conseillère Formation
Marie-Annick LE FILOUS
 ☎ 02 99 35 28 77
 Mail : ma.lefilous@anf.fr

OBJECTIFS

- Identifier les évolutions de la nouvelle réglementation du DPC
- Réaliser un auto-diagnostic adapté à la structure sur la mise en place du DPC
- Identifier les différents acteurs internes et externes ainsi que leurs rôles afin de favoriser la mise en œuvre du DPC et de ses évolutions
- Mobiliser les professionnels médicaux et non médicaux sur les enjeux et les points importants dans la mise en œuvre des parcours DPC
- Mettre en place des indicateurs d'évaluation dans la mise en place du DPC

PROGRAMME

Jour 1 :

- Actualisation des connaissances juridiques et réglementaires en matière de DPC
- Appréhension des fondamentaux et des nouveautés en matière de DPC et appropriation des nouveaux concepts

Jour 2 :

- Réalisation du diagnostic pour la mise en œuvre du DPC v1

Jour 3 :

- Définition d'un plan d'action adapté et co-construction de la feuille de route associée

Jour 4 :

- Identification des différents acteurs internes et externes ainsi que leurs rôles afin de faciliter la mise en œuvre du DPC et de ses évolutions
- Mobilisation des professionnels médicaux et non médicaux sur les enjeux et points importants dans la mise en œuvre des parcours de DPC
- Définition et mise en place des indicateurs d'évaluation du DPC

Jour 5 :

- Suivi de la mise en œuvre du projet DPC